



Observatoire national de l'ESS - CNCRESS

PANORAMA DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN MARTINIQUE

Edition 2018



par Marie-Martine Lips, présidente du Conseil national des chambres régionales de l'ESS

Mieux comprendre l'ESS en Martinique

SOMMAIRE

Introduction	3
I. L'ESS en Martinique : les chiffres-clés	4
II. les activités dans l'ESS en martinique	5
Plus de la moitié des emplois de l'action sociale relèvent de l'ESS	5
Près de 11 % des emplois de l'enseignement dans l'ESS	6
L'ESS bien ancrée dans les activités financières et d'assurance en Martinique	6
Les sports et loisirs, bastion de l'ESS	6
La particularité des « non classés »	7
Quelques autres secteurs	7
III. l'ESS à l'échelle des intercommunalités	8
La CA de l'Espace Sud de la Martinique	8
La CA du Centre de la Martinique	8
La CA du Pays Nord de la Martinique	9
IV. Caractéristiques de l'emploi martiniquais dans l'ESS	9
Une économie fortement féminisée	9
Une forte concentration des métiers de l'ESS dans l'action sociale	11
Deux tiers des postes en CDI	11
Des différentiels de rémunérations entre l'ESS et le reste de l'économie moins prononcés en Martinique	11
V. Les établissements de l'ESS en Martinique	12
Une dominance associative et une forte dynamique coopérative	12
Une majorité de micro-établissements dans l'ESS	13
Méthodologie	14

Responsable éditorial : Benjamin ROGER, CNCRESS

Rédaction : Camille Azière, CNCRESS

Directeur de la publication : Florent Duclos, CNCRESS

Maquette et révision : Laurence Delort, SyrinXcom

© 2018 CNCRESS : toute reproduction interdite sans autorisation préalable.

Éditorial

Rassemblant 1 175 établissements et plus de 12 000 salariés, soit 10,5 % des emplois du territoire martiniquais, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles et fondations) œuvrent pour un développement économique durable au service de l'humain.

Renforcée par la Loi du 31 juillet 2014, l'économie sociale et solidaire (ESS) est un mode d'entrepreneuriat collectif adapté à toutes les activités humaines, dont les entreprises partagent un ensemble de valeurs et de principes de fonctionnement encadrés dans leurs statuts : un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique et une gestion éthique.

Dans le cadre de ses missions de représentation et d'animation du réseau des Chambres régionales de l'ESS, le Conseil National des CRESS (CNCRESS) anime depuis 2008 un Observatoire national de l'ESS. Sa mission est de produire des études et notes afin d'améliorer la connaissance de l'ESS sur les territoires et en favoriser le développement.

Ce Panorama de l'ESS en Martinique vise à présenter les principaux traits de l'ESS martiniquaise, en proposant un éclairage sur l'emploi salarié et les établissements. Quatre grands thèmes sont ainsi abordés : l'activité des entreprises de l'ESS, les spécificités de l'emploi salarié dans l'ESS (profil, conditions d'emploi...), les caractéristiques des établissements de l'ESS et la place de l'ESS à l'échelle des intercommunalités martiniquaises. Il détaille plus particulièrement les structures agréées Insertion par l'Activité Economique (IAE), les Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP) ou encore les emplois aidés.

En espérant que ce Panorama puisse vous permettre de mieux appréhender le poids et les caractéristiques de ce mode d'entreprendre dont nous défendons les valeurs, je vous souhaite une agréable lecture. ●

INTRODUCTION

La loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014 définit l'économie sociale et solidaire comme un « mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine », reposant sur des valeurs juridiquement fondées :

1 L'humain au cœur de l'économie

Les personnes et le projet collectif priment sur le capital et la recherche de profit. Le projet d'une organisation de l'ESS a une utilité sociale, réalisé au service d'un collectif et non au service de l'intérêt d'une seule personne.

2 Le fonctionnement démocratique

Les dirigeants sont élus et les décisions sont prises selon le principe « 1 personne = 1 voix » (et non en fonction du capital détenu). La gestion est autonome et indépendante des pouvoirs publics.

3 La liberté d'adhésion

Toute personne qui le souhaite peut participer, adhérer ou prendre des responsabilités dans une organisation de l'ESS, ou en partir.

4 Un modèle économique spécifique

Les excédents constitués et provenant d'une mixité de ressources sont prioritairement destinés au développement de l'activité car il n'y a pas d'actionnaires à rémunérer et leur appropriation individuelle est interdite. Les fonds propres ne sont pas partageables.

Historiquement, l'ESS s'est construite autour de quatre familles juridiques d'entreprises : les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations. Après la Loi du 31 juillet 2014, l'ESS inclut également certaines sociétés commerciales qui répondent à certains critères de fonctionnement et qui justifient d'une recherche d'utilité sociale : les sociétés commerciales de l'ESS.

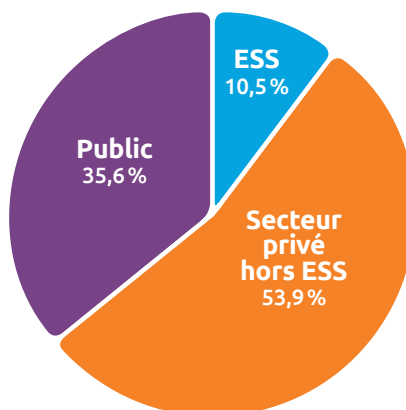
Ainsi, la Loi relative à l'ESS s'applique à l'ensemble du territoire français, dont les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM). L'île de la Martinique, située dans les Caraïbes, est une des cinq collectivités territoriales françaises ultramarine régie par l'article 73 de la Constitution, au même titre que la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Mayotte ¹.

En France, l'ESS regroupe 222 331 établissements employeurs et près de 3,4 millions de salariés. Le territoire martiniquais compte aujourd'hui 1 175 établissements, employant 12 248 salariés. Le poids de l'ESS sur le territoire martiniquais est similaire à celui de la France entière : pour les deux échelles, 10,5 % des salariés et 9,6 % des établissements relèvent de l'ESS. Sur l'ensemble des DROM, on retrouve 10,6 % de l'emploi et 9,2 % des établissements dans l'ESS.

1. Les données présentées dans le document sur l'ensemble des DROM prennent en compte les territoires précités sauf Mayotte, faute de données disponibles concernant ce territoire.

I. L'ESS EN MARTINIQUE : LES CHIFFRES-CLÉS

Grahiqe 1 / Répartition des postes en Martinique



Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

Tableau 1 / Établissements, effectifs et rémunérations dans l'économie martiniquaise

	ESS	Hors ESS privé	Public	Poids de l'ESS dans l'économie privée	Poids de l'ESS dans l'ensemble de l'économie
Etablissements employeurs	1 175	10 394	659	10,2%	9,6%
Effectifs salariés au 31/12	12 248	62 721	41 351	16,3%	10,5%
Effectifs ETP	9 950	56 219	39 387	15,0%	9,4%
Masse salariale brute annuelle (millions d'euros)	320	1 909	1 538	14,4%	8,5%

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

Tableau 2 / Établissements, effectifs et rémunérations dans l'ESS par catégorie juridique en Martinique

Famille	Nombre d'établissements employeurs	Nombre de postes au 31/12	Effectifs ETP	Masse salariale brute annuelle
1. Coopérative	122	1 070	1 039	52 112 123
2. Mutuelle	40	419	380	15 871 157
3. Association	1 009	10 570	8 350	246 579 603
4. Fondation	4	189	181	5 805 382
Ensemble des catégories	1 175	12 248	9 950	320 368 265

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

II. LES ACTIVITÉS DANS L'ESS EN MARTINIQUE

Que ce soit en matière d'établissements, d'entreprises ou d'emplois, **l'ESS est présente dans la totalité des secteurs** d'activité en Martinique. Le poids global des emplois relevant de l'ESS, tous secteurs confondus, est le même en Martinique que pour l'ensemble du territoire français (10,5 %).

En particulier, les salariés de l'ESS sont majoritaires dans les sports et loisirs (72,3 %) ainsi que dans l'action sociale (53,6 %) et occupent une part importante dans les secteurs des arts et spectacles (49,4 %) et des activités financières et d'assurance (39,8 %). Par rapport à la moyenne nationale, les salariés de l'ESS martiniquais sont davantage représentés dans les sports et loisirs (+16,9 points). En revanche, ils le sont moins dans le secteur de l'action sociale (-6,8 points). Spécifique au secteur associatif, le code APE 9499Z répertorie les activités sous la catégorie des « Non classés » : en Martinique, ces activités sont presque totalement constituées de salariés travaillant dans le champ de l'ESS (99,5 %)¹.

En ce qui concerne les établissements de l'ESS, ils sont surtout nombreux dans les non-classés, l'action sociale et les sports et loisirs.

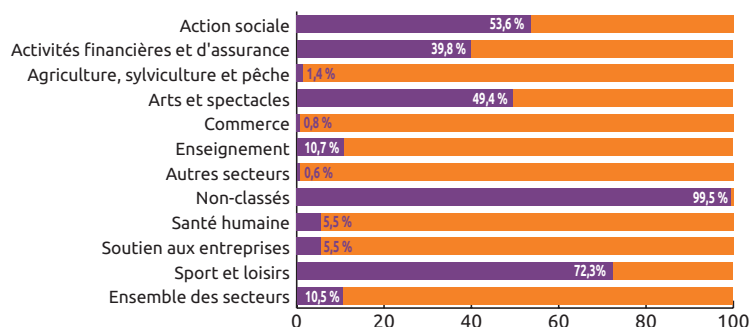
► Plus de la moitié des emplois de l'action sociale relèvent de l'ESS

Alors que le secteur compte plus de 7 700 emplois dans l'économie martiniquaise, 53,6 % relèvent de l'ESS. L'action sociale est un des secteurs où les établissements et les emplois de l'ESS sont le plus concentrés en Martinique : on y trouve en effet 20 % des établissements de l'ESS et 34 % des salariés de l'ESS.

Dans le détail, l'action sociale se compose d'activités assez diverses comme :

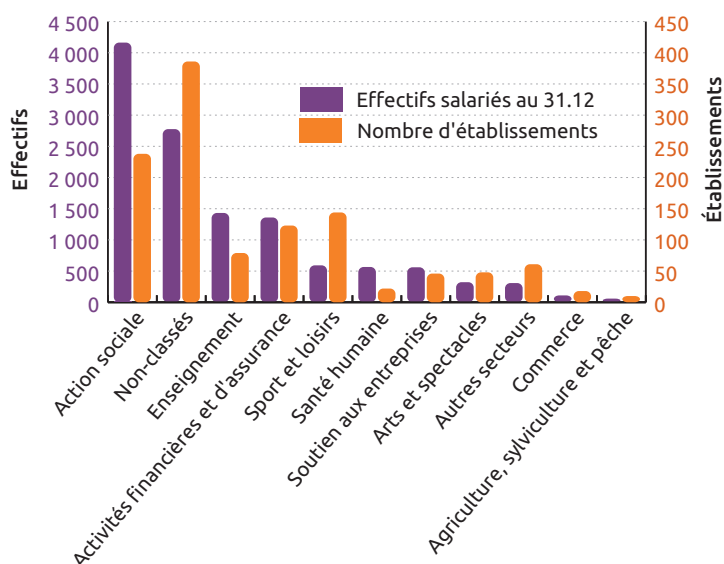
- L'accueil de jeunes enfants (crèches associatives, halte-garderie...), qui regroupe près de 5 % des établissements de l'ESS.
- L'aide par le travail, notamment à destination de personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi (insertion par l'activité économique, secteur adapté), qui en concentre près de 2 %.

Graphique 2 / Poids de l'ESS dans l'emploi par secteur d'activité



Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

Graphique 3 / Répartition des effectifs salariés et des établissements de l'ESS par secteur d'activité



Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

- L'aide à domicile, qui en concentre 3 %. On retrouve notamment dans ce domaine une partie des activités liées au service à la personne.
- L'hébergement médico-social et social (établissements pour personnes âgées dépendantes, hébergement d'urgence, foyers pour enfants en difficultés, etc.) rassemble 3 % des établissements de l'ESS et 9 % de ses salariés (soit 1 099 emplois). Sur l'ensemble de l'économie, on peut noter que les emplois de ce domaine s'exercent majoritairement au sein

1. Voir encadré page 7.

d'établissements de l'ESS : 65 % des salariés de l'hébergement médico-social et social travaillent dans l'ESS.

- Les autres actions sociales, qui se constituent notamment d'activités d'accompagnement ou d'accueil sans hébergement (sauf accueil de jeunes enfants) : par exemple, on y retrouve souvent des associations relatives à l'éducation populaire ou des associations de prévention. Ces structures représentent plus de 7 % des établissements et 10 % des emplois de l'ESS en Martinique. Dans l'ensemble de l'économie martiniquaise, ce sont 32 % de salariés du secteur « autres actions sociales » qui travaillent dans l'ESS.

Les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) regroupe les établissements qui mettent l'insertion des personnes éloignées de l'emploi au cœur de leur fonctionnement. Il existe plusieurs agréments IAE selon la typologie des établissements : Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), associations intermédiaires (AI), régies de quartiers (RQ), entreprises d'insertion (EI) ou entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI). La Martinique compte 47 structures bénéficiaires d'un agrément IAE. La plupart sont situées dans les deux villes de Martinique qui abritent le plus d'habitants, Fort-de-France et Le Lamentin. Près d'un tiers des structures martiniquaises de l'IAE relèvent de la catégorie des « non-classés » (9499Z), mais on retrouve aussi des entreprises de l'action sociale sans hébergement, de l'enseignement, du soutien aux entreprises (notamment dans le cadre d'activités d'entretien et de nettoyage)... Plus de 40 % des SIAE sont des ACI, et plus d'un tiers sont des EI.

Tableau 3 / Les SIAE en France et en Martinique

Type d'entreprise	Répartition des SIAE en France	Nombre de SIAE en Martinique	Répartition des SIAE en Martinique
ACI	58 %	20	43 %
AI	16 %	8	17 %
EI	21 %	18	38 %
ETTI	6 %	1	2 %
Total général	100 %	47	100 %

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après le ministère du Travail, décembre 2016 et DIECCTE 2018.

Par rapport à la répartition nationale, on observe une sous-représentation des ACI (-15 points) et des ETTI (-4 points) en Martinique, ce qui joue surtout en faveur de la part des EI qui sont surreprésentées (+17 points). En revanche, la part des AI en Martinique équivaut à celle du niveau national.

► Près de 11 % des emplois de l'enseignement dans l'ESS

Le secteur de l'enseignement regroupe 12 % des salariés de l'ESS en Martinique, et 10,7 % des emplois de l'enseignement relèvent de l'ESS. Au sein de ce secteur, c'est surtout l'enseignement primaire, secondaire et supérieur qui concentre le plus d'emplois (7 %) avant la formation continue d'adultes (4 %). Dans l'ESS, ce secteur regroupe l'enseignement associatif privé (Maison Familiale et Rurale, centre de formation continue, enseignement privé religieux, etc.). Les autres enseignements (enseignement culturel, de la conduite, de disciplines sportives et d'activités de loisirs) regroupent 1 % des salariés de l'ESS. En revanche, on constate que le poids de l'emploi de l'ESS est bien plus important dans la formation continue d'adultes et les autres enseignements (respectivement 49,9 % et 39,9 % des emplois) que pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ; ces derniers relevant majoritairement d'établissements publics.

► L'ESS bien ancrée dans les activités financières et d'assurance en Martinique

L'ESS concentre près de 40 % des emplois du secteur des activités financières et d'assurance en Martinique, principalement constitué des banques coopératives et mutuelles d'assurance, soit 10 points de plus que sur l'ensemble du territoire français. Alors qu'ils représentent 10,5 % des établissements de l'ESS en Martinique, les établissements du secteur activités financières et d'assurances de l'ESS concentrent 23 % des établissements de l'ensemble du champ.

► Les sports et loisirs, bastion de l'ESS

Après les « non-classés », les sports et loisirs concentrent le plus fort taux d'emplois dans l'ESS : les salariés de l'ESS représentent en effet 72 % des salariés du secteur, alors que la moyenne nationale s'élève à 55,4 %. Relativement à l'ensemble des salariés de l'ESS, le secteur des sports et loisirs, principalement sous forme associative, concentre 4,8 % des effectifs, ce qui reste légèrement plus élevé que la moyenne pour la France entière (+1 point). De plus, près de 70 % des établissements dans le secteur des sports et loisirs

sont dans le champ de l'ESS. Il s'agit principalement d'associations de petite taille.

► La particularité des « non classés »

La très forte présence des emplois de l'ESS (99,5 %) dans les non-classés s'explique par la difficulté usuelle à « ranger » certaines activités du secteur associatif dans la nomenclature d'activité de l'INSEE (voir encadré ci-dessous).

En Martinique, la catégorie des « non-classés » représente une part importante des établissements et des emplois de l'ESS : 33 % des établissements et 23 % des salariés de l'ESS sont concentrés dans ce secteur. Il s'agit surtout d'associations déclarées : on y retrouve par exemple des associations dans l'Insertion par l'Activité Economique, des Maisons des Jeunes et de la Cultures, des associations lycéennes et étudiantes...

PRÉCISION STATISTIQUE La catégorie des non-classés répertorie toutes les activités enregistrées sous le code NAF 9499Z, correspondant aux « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire ». Beaucoup d'associations sont ainsi classées dans cette catégorie, puisque leur activité, en effet, ne peut pas être comprise dans les autres classifications : on y retrouve notamment des têtes de réseaux et des fédérations. Cependant, des travaux montrent que certaines associations « non-classées » sont en fait « mal classées », et qu'elles pourraient être le plus souvent rattachées aux secteurs des loisirs, de l'action sociale et de l'enseignement.

► Quelques autres secteurs

La part des salariés de la **santé humaine** qui travaillent dans l'ESS en Martinique (5,5 %) est beaucoup moins importante que la moyenne nationale (11,7 %). En revanche, la répartition des salariés de l'ESS qui travaillent dans la santé humaine en Martinique (5 %) est plus proche de l'ensemble du territoire français (8 %).

Le secteur du **soutien aux entreprises** (activités pouvant se traduire par une offre de service à l'entreprise en matière de communication, d'événementiel, d'ingénierie technique...) concentre 5 % des salariés de l'ESS et 5,5 % des salariés de l'ensemble du secteur en Martinique. Par rapport à l'ensemble des établissements de l'ESS, 3,9 % relèvent de ce secteur.

Avec 49,4 % des emplois des **arts et spectacles** dans l'ESS, la Martinique se situe largement au-dessus de la moyenne nationale : sur la France entière, ce sont 25,8 % des emplois de ce secteur qui relèvent du champ. Si presque la moitié des emplois dans les arts et spectacles sont dans l'ESS en Martinique, les établissements du secteur sont majoritairement dans l'ESS (63 %). Pourtant, relativement aux salariés de l'ESS en général, ceux qui travaillent dans les arts et spectacles sont très minoritaires : en effet, seulement 3 % des salariés de l'ESS sont concentrés dans ce secteur.

Peu de salariés du secteur du **commerce** travaillent dans l'ESS : en effet, seulement 0,8 % des emplois du secteur se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. De même, la part des salariés de l'ESS dans le secteur du commerce est peu élevée (1 %), ainsi que la part d'établissements de l'ESS (1,5 %). C'est le cas également pour le secteur de **l'agriculture, sylviculture et pêche** en Martinique qui concentre 1,4 % des emplois de l'ESS (contre 4,5 % pour l'ensemble du territoire français).

Enfin, sont désignés par « **autres secteurs** » les activités ayant trait aux services divers (activités liées au transport et à l'entreposage, à l'information et la communication, ou encore à l'activité immobilière...), à l'industrie et la construction, l'hébergement et la restauration. Au total, les autres secteurs regroupent 2,5 % des salariés et 5 % des établissements de l'ESS. Les salariés de l'ESS sont très minoritaires dans ce secteur, puisqu'ils ne représentent que 0,6 % des emplois du secteur.

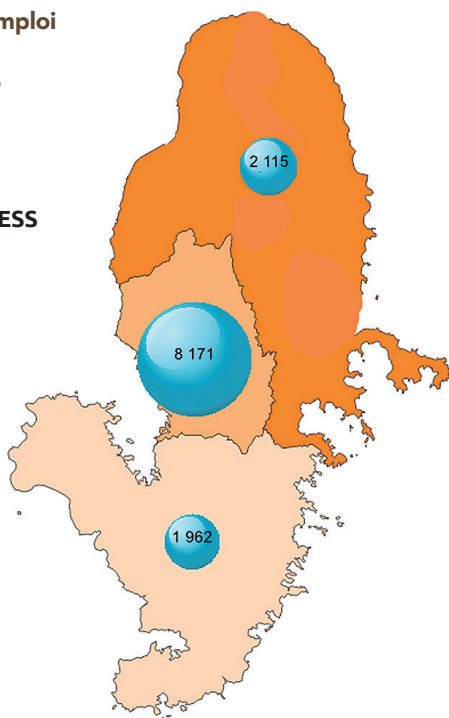
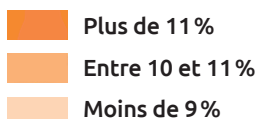
III. L'ESS À L'ÉCHELLE DES INTERCOMMUNALITÉS

La Martinique compte trois Communautés d'Agglomération (CA) :

- la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique ¹,
- la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ²,
- la Communauté d'Agglomération du Pays Nord de la Martinique ³.

Nombre et part de l'emploi dans l'ESS à l'échelle des intercommunalités de Martinique

Part de l'emploi dans l'ESS



Source :
Observatoire
national de
l'ESS – CNCRESS,
d'après INSEE Clap
2015.

- <http://www.espacesud.fr/>
- <http://www.cacem.org/>
- <http://www.capnordmartinique.fr/>

La CA de l'Espace Sud de la Martinique

Rassemblant 12 communes, la CA de l'Espace Sud de la Martinique compte 1962 salariés et 241 établissements de l'ESS, soit 16% des effectifs salariés de l'ESS et 20,5% de ses établissements. Relativement à l'ensemble de l'économie, les établissements de l'ESS représentent 7,3% du total des établissements : par rapport aux autres communautés d'agglomérations, cette part est moins importante (-3 points par rapport à la CACEM et -3,2 points par rapport à la CA du Pays Nord Martinique).

Parmi les établissements de l'ESS, la CAESM compte une grande majorité d'associations (84,2%), et une part plus élevée que la moyenne martiniquaise de coopératives (12,9%) au détriment des mutuelles (2,5%) et des fondations (0,4%).

La CA du Centre de la Martinique

La CA du Centre de la Martinique est celle qui regroupe le plus petit nombre de communes : quatre villes en font partie, dont deux des plus grandes de l'île en matière de nombre d'habitants (Fort-de-France et Le Lamentin).

Cette forte concentration de population et d'activité économique au sein de la CACEM se retrouve dans l'ESS puisque le territoire concentre 59,2% des établissements martiniquais et 66,7% des effectifs salariés de l'ESS.

Parmi ces établissements implantés dans le périmètre de la CACEM, on retrouve le plus fort taux d'associations (86,3%) des communautés d'agglomération de Martinique. Les coopératives représentent 9,4% des établissements de l'ESS et les fondations seulement 0,1%. En ce qui concerne

Tableau 4 / **Établissements, effectifs et rémunérations dans l'ESS à l'échelle des Communautés d'Agglomérations de Martinique**

	Nombre établissements	Nombre d'effectifs au 31/12	Masse salariale brute annuelle (en euros)	Rapport établissements ESS/ensemble de l'économie	Rapport effectifs ESS / ensemble de l'économie
CA de l'Espace Sud de la Martinique	241	1 962	46 618 926	7,3%	8,9%
CA du Centre de la Martinique	695	8 171	226 095 633	10,5%	10,8%
CA du Pays Nord Martinique	239	2 115	47 653 706	10,3%	11,4%

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

les mutuelles, elles sont relativement mieux représentées dans la CACEM que dans les autres communautés d'agglomération avec un taux de 4,2%.

► La CA du Pays Nord de la Martinique

La CAP Nord Martinique rassemble 18 communes, qui hébergent 20,3% des établissements martiniquais de l'ESS et 17,3% de l'emploi salarié.

La répartition des établissements de l'ESS dans la CAP Nord Martinique se fait en faveur des associations (86,2%). Les coopératives sont relativement bien représentées (10,9%), tandis que la part des établissements mutualistes (2,1%) et un peu moins élevée que dans les autres communautés d'agglomération de Martinique. En revanche, si la part des fondations reste ténue (0,8%), il s'agit de la plus importante comparée aux autres communautés d'agglomération.

IV. CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI MARTINICAIS DANS L'ESS

L'emploi salarié en Martinique :

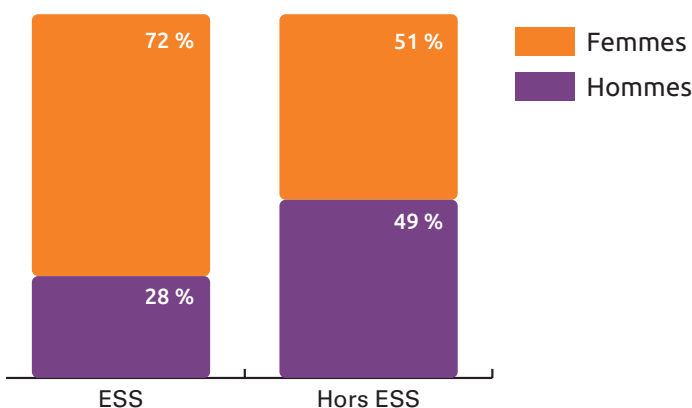
- 72 % de femmes
- 35 % de plus de 50 ans
- 64,3 % de CDI
- 47 % d'employés
- Un salaire annuel moyen brut de 32 197 €

► Une économie fortement féminisée

Les femmes représentent 72% des emplois de l'ESS en Martinique, alors qu'elles n'occupent qu'un peu plus de la moitié des postes (51%) dans le reste de l'économie.

Les femmes sont donc davantage représentées dans l'emploi en Martinique qu'au niveau national, que ce soit dans l'ESS (où elles occupent 68% des postes sur l'ensemble des emplois en France) ou en dehors du champ (47% des postes). Les femmes sont majoritaires au sein de la qua-

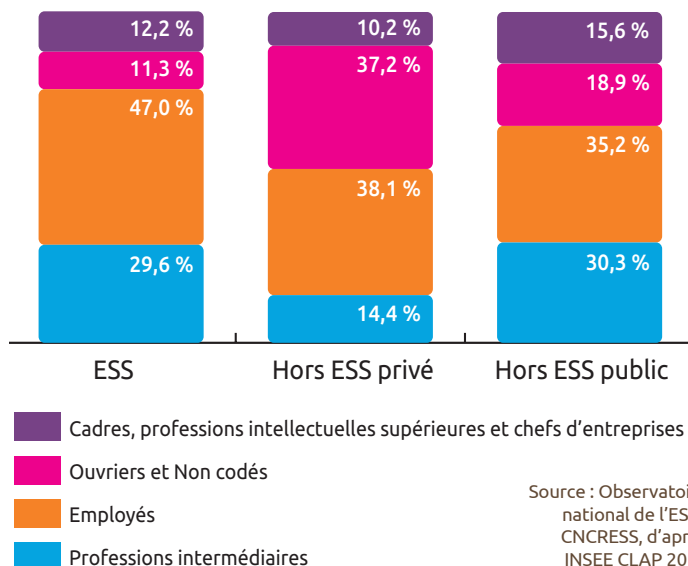
Graphique 4 / Répartition des salariés en Martinique par sexe dans l'ESS et hors ESS



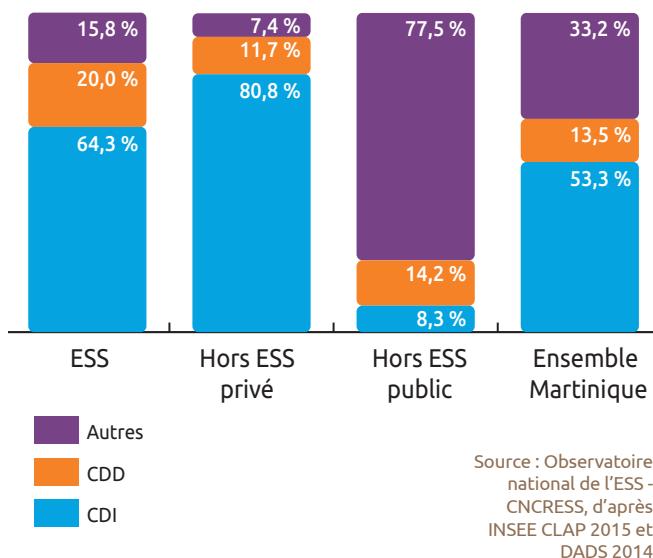
Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015.

si-totalité des Catégories Socio-Professionnelles (CSP), à l'exception des « Ouvriers et non-codés » où elles occupent 44% des postes. En revanche, elles sont surreprésentées dans la CSP des employés (83%). Au niveau des secteurs d'activités, elles sont particulièrement présentes dans l'action sociale (82%) et le soutien aux entreprises (81%).

Graphique 5 / Répartition de l'emploi par Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) dans l'ESS, le privé et le public



Graphique 6 / Répartition des emplois par type de contrat en Martinique



Plus de 4 300 départs à la retraite dans les huit prochaines années

La plupart des emplois de l'ESS en Martinique sont occupés par les personnes de 50 ans ou plus (35 %). Viennent ensuite les personnes âgées entre 40 et 49 ans (29 %) et de 30 à 39 ans (20 %). D'après les projections de l'Observatoire national de l'ESS, on estime que près de 4 300 salariés partiront à la retraite dans les huit prochaines années. On trouve cependant davantage de jeunes de moins de 30 ans dans l'ESS martiniquaise par rapport à l'ensemble de la France (16 % contre 13 %).

Tableau 5 / Répartition de l'emploi martiniquais par tranche d'âge

Tranches d'âge	Répartition des emplois dans l'ESS en Martinique	Répartition des emplois hors ESS en Martinique
Moins de 30 ans et âge inconnu	16 %	13 %
De 30 à 39 ans	20 %	20 %
De 40 à 49 ans	29 %	30 %
50 ans et plus	35 %	37 %
Total	100 %	100 %

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015 et DADS 2014

Une majorité d'employés, une minorité d'ouvriers

Les employés, première CSP dans chaque champ de l'économie, sont d'autant plus présents dans l'ESS : ils représentent en effet presque la moitié des effectifs avec plus de 5 700 salariés. Viennent ensuite les professions intermédiaires (3 623 salariés), occupant ainsi un tiers des postes de l'ESS. Les cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises arrivent en troisième position, avec 1 489 salariés. Les ouvriers et non codés, au nombre de 1 378, sont la dernière CSP des salariés de l'ESS. L'orientation sectorielle de l'emploi dans l'ESS explique en grande partie cette distribution puisque l'ESS est fortement présente dans les activités de services (action sociale, banque-assurance, enseignement) qui emploient majoritairement des employés et professions intermédiaires. En revanche, l'ESS est peu présente dans l'industrie ou l'agriculture qui emploient davantage d'ouvriers.

► Une forte concentration des métiers de l'ESS dans l'action sociale

Dans l'ESS en Martinique, les métiers les plus courants sont les aides à domicile, aides ménagers et travailleurs familiaux (10% des métiers de l'ESS, soit plus de 1 200 postes), les animateurs socioculturels et de loisirs (7,6% des métiers, soit plus de 900 postes), et les secrétaires (4,4% des métiers, soit plus de 540 postes).

► Deux tiers des postes en CDI

Dans l'ESS, une majorité des postes occupés sont en Contrat à Durée Indéterminée (CDI). Par rapport à la moyenne nationale, on observe un différentiel important : 64,3% des contrats sont des CDI en Martinique contre 74,6% en France, soit 10,3 points d'écart. Cette moins forte répartition des CDI en Martinique se fait en faveur des CDD (20% des postes) et des autres types d'emplois (15,8%), qui est moins élevée au national (11,4% des postes de l'ESS en CDD, 14% dans la catégorie des autres types d'emplois). Dans l'ESS, les « Autres types d'emplois » correspondent principalement aux emplois aidés, dont la proportion est plus importante en Martinique que pour l'ensemble de la France.

► Des différentiels de rémunérations entre l'ESS et le reste de l'économie moins prononcés en Martinique

En Martinique, la rémunération annuelle brute pour l'ensemble des salariés de l'ESS est d'un peu plus de 320 millions d'euros (contre près de 3 448 millions hors ESS). En moyenne, cela donne plus de 32 000 euros par salarié en Equivalent Temps Plein (contre environ 36 000 euros par salarié ETP hors ESS). Par ailleurs, On remarque que l'écart de rémunération entre l'ESS et le reste de l'économie est moins marqué en Martinique que pour l'ensemble de la France (- 3 866 € contre - 6 235 €).

Tableau 6 / **Rémunération moyenne brute annuelle par salarié en 2015 en Martinique et en France** (calcul sur ETP)

	France	Martinique
ESS	30 626 €	32 197 €
Hors ESS	36 861 €	36 063 €

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015.

Les rémunérations les plus élevées en moyenne se situent dans les coopératives (50 156 €) ainsi que dans les mutuelles (41 1766 €). En dessous de la rémunération moyenne pour l'ensemble des familles de l'ESS, on retrouve les fondations (32 074 €) et les associations (29 530 €).

Graphique 7 / **Rémunération moyenne brute annuelle par statut en Martinique (milliers d'€)**



Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

18,6% d'emplois aidés

Les emplois martiniquais, dans l'ESS comme dans le reste de l'économie, sont pour la quasi-totalité des emplois ordinaires composés de CDI ou de CDD. Si, dans l'ESS, 80,9% des emplois martiniquais sont ordinaires, 18,6% s'avèrent être des emplois aidés. C'est près du triple de la moyenne martiniquaise et plus du double de la moyenne nationale.

V. LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ESS EN MARTINIQUE

► Une dominance associative et une forte dynamique coopérative

La Martinique compte 915 entreprises et 1 175 établissements de l'ESS. Ces derniers sont le plus souvent des associations (85,9%). Comparativement aux autres DROM, il s'agit de la collectivité territoriale dans laquelle le poids des associations est le moins important : sur l'ensemble des DROM, les associations représentent 88% des établissements de l'ESS. Néanmoins, les associations martiniquaises sont mieux représentées au sein de l'ESS par rapport à la moyenne nationale (+ 2,6 points). A l'inverse, pour ce qui est des coopératives, on retrouve en Martinique une part plus élevée parmi les établissements de l'ESS (10%) que dans l'ensemble des régions d'outre-mer (8,3%) ; mais moins importante que sur l'ensemble du territoire français (12,3%). Les mutuelles sont également

mieux représentées en Martinique (3,4%) que dans l'ensemble des DROM (2,6%), même si leur poids par rapport à la moyenne nationale (3,8%) est moindre. De leur côté, les fondations martiniquaises sont très peu nombreuses par rapport au reste des établissements de l'ESS (0,3%), ce qui est aussi le cas pour l'ensemble des DROM et du territoire français où les fondations représentent respectivement 1% et 0,7% des établissements.

En général, les associations sont la forme juridique majoritaire dans tous les secteurs d'activité. Toutefois, les coopératives sont la forme juridique privilégiée des activités financières et d'assurances (68% de coopératives), du commerce (61% de coopératives) et de l'agriculture, sylviculture et pêche (70% de coopératives). Les mutuelles sont également fortement représentées dans les activités financières et d'assurance (31% de mutuelles).

Zoom sur... les SCOP et les SCIC en Martinique

Les Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP) et les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) sont des formes de coopératives particulières qui mettent au cœur de leur fonctionnement les principes de gouvernance démocratique et de répartition du capital. En 2016, on compte 2 241 SCOP et 557 SCIC en France. Sur le territoire martiniquais, on dénombre 11 SCOP et 5 SCIC : plus de la moitié (53%) des SCIC et SCOP des départements et régions d'outre-mer sont ainsi implantés en Martinique.

Tableau 7 / Les SCIC et les SCOP dans les DROM

	SCIC	SCOP	Total général	Répartition SCIC	Répartition SCOP	Répartition SCIC et SCOP dans les DOM
Guadeloupe	3	1	4	30%	5%	13%
Guyane	0	1	1	0%	5%	3%
La Réunion	2	7	9	20%	35%	30%
Martinique	5	11	16	50%	55%	53%
Total général	10	20	30	100%	100%	100%

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après CG Scop, 2016

Les SCIC et SCOP de Martinique sont quasiment toutes des entreprises de petite taille, employant moins de 10 salariés. Elles se répartissent de façon homogène dans les secteurs de l'industrie et de la construction, du commerce, de l'enseignement, du soutien aux entreprises, de l'action sociale et des activités diverses.

► Une majorité de micro-établissements dans l'ESS

Les établissements de l'ESS en Martinique les plus nombreux sont des établissements qui emploient de 0 à 9 salariés : ils représentent 74 % des établissements. Les petits établissements, où travaillent 10 à 49 salariés, sont les seconds mieux représentés (21,6 % des établissements). Enfin, les plus grands établissements ont un faible taux de présence (4,4 %) dans les établissements de l'ESS. Toutefois, les petits établissements concentrent le plus d'effectifs salariés, soit 42 % des salariés

de l'ESS. Les établissements de taille moyenne en concentrent 39 %.

Ainsi, si pour chaque taille d'établissement, les associations sont majoritaires, on remarque que les coopératives sont davantage présentes dans les micro-établissements (12,1 %) que dans les autres catégories de taille d'établissements. Les mutuelles sont le mieux représentées parmi les moyens établissements (3,9 %). Quant aux fondations, elles ne prennent pas la forme de micro-établissements, mais plutôt d'établissements de taille moyenne.

Tableau 8 / **Etablissements et effectifs de l'ESS par taille d'établissements**

	Nombre d'établissements employeurs	Effectifs salariés au 31/12	ETP sur l'année	Masse salariale brute annuelle (en euros)
1 – Micro-établissements : 0 à 9 salariés	870	2 294	2140	61 537 525
2 – Petits établissements : 10 à 49 salariés	254	5 169	3981	130 805 070
3 – Moyens établissements : 50 à 249 salariés	51	4 785	3829	128 025 670
Total	1 175	12 248	9 950	320 368 265

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

Méthodologie

Le périmètre de l'économie sociale et solidaire a été établi en collaboration avec l'INSEE, le CNCRESS et le réseau des CRESS (Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire). Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques regroupées en 4 grandes familles (coopératives, mutuelles, associations et fondations), dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administration publique, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés, organisations politiques ou religieuses. Ce périmètre stabilisé et harmonisé permet de mesurer la place et le poids de l'ESS sur les territoires, et de préciser les caractéristiques des établissements et des emplois qui la composent, au regard notamment du reste de l'économie.

► Principales sources de données citées dans le document

► INSEE CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) – 31 décembre 2015

CLAP est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal, par activité, sur l'emploi et les rémunérations.

► INSEE DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) – 31 décembre 2014

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du

Code Général des Impôts. C'est l'unique source annuelle statistique donnant un décompte exhaustif des établissements et de leurs effectifs salariés.

► INSEE SIRENE – 1^{er} janvier 2018

Ce répertoire dont la gestion est assurée par l'INSEE centralise les informations sur l'ensemble des entreprises et des établissements de France. Sont inscrites au répertoire SIRENE toutes les personnes physiques ou morales : immatriculées au registre du commerce et des sociétés ; immatriculées au répertoire des métiers ; employant du personnel salarié ; soumises à des obligations fiscales ; bénéficiaires de transferts financiers publics.

► CG SCOP : Listes des SCOC et SCIC au 31 décembre 2016

Cette base de données est constituée par le réseau de la Confédération Générale des SCOP (CGSCOP), elle recense tous les établissements qui développent leur activité sous forme de sociétés coopératives et participatives (SCOP) ou de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

► Services de l'Etat : Listes des structures agréées IAE. 2016 et 2018

Cette base de données consolide l'ensemble des structures disposant d'un agrément de l'insertion par l'activité économique (IAE) délivré par les DIRECCTE, quel que soit la forme juridique de la structure porteuse. Sont ainsi répertoriés les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

Le réseau des CRESS

Les **Chambres Régionales de l'ESS (CRESS)** ont pour mission, dans les territoires, de représenter les intérêts de l'ESS auprès des pouvoirs publics, d'appuyer la création, le développement et le maintien des entreprises du secteur, d'appuyer la formation des dirigeants et des salariés ainsi que d'observer et de promouvoir l'économie sociale et solidaire.

Le **Conseil National des CRESS (CNCRESS)** représente les chambres régionales au niveau national, soutient leur développement et favorise leur harmonisation. Il coordonne le mois de l'ESS chaque année en novembre, et porte l'Observatoire national depuis 2008.

La liste des entreprises de l'ESS en Martinique

La tenue et la mise à jour de la **liste des entreprises de l'ESS** est une mission confiée au réseau des CRESS par l'article 6 de la Loi ESS de 2014. Sa mise en œuvre poursuit trois objectifs :

- 1 **Donner de la visibilité** aux entreprises de l'ESS sur les territoires ;
- 2 **Contribuer à la mise en relation des entreprises de l'ESS** avec les décideurs économiques afin de favoriser leur développement et leur activité ;
- 3 **Améliorer la connaissance et l'observation** des entreprises de l'ESS.

► En Martinique, retrouvez la **liste des entreprises** de l'ESS sur : <https://liste-entreprises.cncres.org/martinique>

L'Observatoire national et les Observatoires régionaux de l'ESS

Créé en 2008 par le CNCRESS, l'**Observatoire national de l'ESS** est un dispositif inédit de suivi et de mesure de l'ESS en France. Il s'appuie sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, pour assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

Dans les régions, les **Observatoires régionaux de l'ESS** réalisent des diagnostics et panoramas territoriaux, des analyses comparatives et prospectives, des études thématiques et territoriales, des notes de conjoncture, des enquêtes et baromètres. L'ensemble de leurs publications est disponible sur le site Internet du CNCRESS.



Contacts

Benjamin Roger,
Responsable de l'Observatoire national de l'ESS (CNCRESS)
benjamin.roger@cncres.org

Camille Azière,
Chargée d'études à l'Observatoire national de l'ESS (CNCRESS)
camille.aziere@cncres.org

L'ESS EN MARTINIQUE, C'EST...

12 248 EMPLOIS



10,5 % de l'emploi martiniquais
16,3 % de l'emploi privé martiniquais



72 % de femmes



1 175 établissements, soit
9,6 % des établissements martiniquais



86 % d'associations



320 millions d'euros
de masse salariale brute annuelle

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après INSEE CLAP 2015.